
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

32 avenue de New York - 75016 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2024



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de la Fédération Française du Sport Automobile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française du Sport Automobile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'estimation des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2025

FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Jean-Francois Magat
Le 10/06/2025

ID: tx_MBxl39n2zEqv



Jean-François MAGAT

Signé par Corinne Martial Magninat
Le 10/06/2025

ID: tx_MBxl39n2zEqv



Corinne MARTIAL



1 - BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 781 299	2 044 664	736 635	645 055
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 600 000		7 600 000	7 600 000
Constructions	5 772 536	4 196 192	1 576 344	1 741 041
Installations techniques, matériel et outillage industriels	442 164	401 521	40 643	31 438
Immobilisations corporelles en cours				181 598
Autres	1 320 077	1 075 436	244 641	217 557
Avances et acomptes				3 514
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	122 450		122 450	113 300
Autres titres immobilisés				
Prêts	173 822		173 822	180 850
Autres	4 411		4 411	4 411
TOTAL I	18 216 760	7 717 813	10 498 947	10 718 765
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 079 898	29 797	1 050 101	1 090 651
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	337 294		337 294	139 646
Valeurs mobilières de placement	20 768 577		20 768 577	15 796 554
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 322 835		1 322 835	3 574 566
Charges constatées d'avance	147 279		147 279	172 454
TOTAL II	23 655 882	29 797	23 626 085	20 773 872
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	41 872 642	7 747 610	34 125 032	31 492 637

2 - BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	17 855 443	17 855 443
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	7 855 072	5 729 215
Excédent ou déficit de l'exercice	2 460 205	2 125 857
Situation nette (sous total)	28 170 721	25 710 516
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	28 170 721	25 710 516
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 421 343	1 099 862
Provisions pour charges	581 544	674 273
TOTAL III	2 002 887	1 774 136
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	646	534
Emprunts et dettes financières diverses	62 292	110 030
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 256 349	1 252 552
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	774 578	803 330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	890 019	1 051 272
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	967 541	790 269
TOTAL IV	3 951 424	4 007 987
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	34 125 032	31 492 638

3 - COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	240 450	240 450
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	16 218 862	15 478 047
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	772 000	894 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	14 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	240 290	368 256
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	22 614	61 690
TOTAL I	17 508 716	17 042 943
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 969 108	7 173 336
Aides financières	2 731 884	2 544 091
Impôts, taxes et versements assimilés	1 305 607	1 224 408
Salaires et traitements	2 637 087	2 536 257
Charges sociales	1 170 243	1 133 770
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	520 422	441 077
Dotations aux provisions	321 481	192 288
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 936	24 454
TOTAL II	15 663 767	15 269 681
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 844 949	1 773 262
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	84 349	22 798
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	22	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	624 143	399 905
TOTAL III	708 514	422 704
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 630	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 630	
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	706 883	422 704

4 - COMPTE DE RESULTAT - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	2 551 832	2 195 966
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 723	3 563
Sur opérations en capital		700
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	10 723	4 263
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	6 514	4 355
Sur opérations en capital	123	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	6 637	4 355
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 086	(92)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	95 713	70 017
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 227 953	17 469 910
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	15 767 748	15 344 052
EXCEDENT OU DEFICIT	2 460 205	2 125 857
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		